

EXPERTS COMPTABLES RETRAITES BRETAGNE
par abréviation **ECR BRETAGNE**

Siège social : Espace Performance – Bâtiment O - 35769 SAINT GREGOIRE CEDEX

N° Association : W353002453

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le deux décembre, à dix heures trente,

les membres du Conseil d'administration de l'association ECR BRETAGNE se sont réunis à l'Hôtel-Restaurant Edgar– 15 rue Jouallan à SAINT-BRIEUC (22000), conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, sur convocation du Président et du Secrétaire effectuée par courrier électronique.

Il résulte de la feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres du Conseil d'administration en entrant en séance que sont présents :

- ❖ Madame Annie CAVAREC,
- ❖ Monsieur Michel HAVENEL,
- ❖ Monsieur Robert LE GAC,
- ❖ Monsieur Patrice LE GUELLAUT,
- ❖ Monsieur Pierre LE TINIER,
- ❖ Monsieur Dominique LECOMTE,
- ❖ Monsieur Thierry LEPRINCE,
- ❖ Monsieur Alexandre RAULT,
- ❖ Monsieur Didier VRIGNAUD.

Monsieur Thierry LEPRINCE préside la séance en sa qualité de Président de l'association.

Monsieur Patrice LE GUELLAUT, Secrétaire de l'association, assure le secrétariat de la séance.

Le Président constate que le nombre des membres du Conseil d'administration présents atteint le quorum requis, savoir au moins la moitié des membres, et qu'en conséquence, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 16 juin 2022
- ✓ Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 8 septembre 2022
- ✓ Point sur la trésorerie et sur les relances des cotisations 2022

- ✓ Mise à jour du fichier Adhérents et utilisation
- ✓ Planning 2023
- ✓ Commission communication du 28/10/2022
- ✓ Projet de Newsletter
- ✓ Voyages : Synthèse Croatie et résultats de l'enquête pour 2023
- ✓ Projets de la Commission Animation
- ✓ Information des adhérents par SMS
- ✓ Questions diverses

Le président ouvre alors les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2022

Le Président passe la parole au secrétaire. Celui-ci expose que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue immédiatement après l'assemblée générale n'a pas été soumis à l'approbation dudit Conseil lors de sa dernière réunion et qu'il convient de réparer cette omission. A la suite de quoi, il donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 juin 2022 et le soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil d'administration approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la réunion du *16 juin 2022*.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 SEPTEMBRE 2022

Le Président redonne la parole au secrétaire, qui procède à la lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 08 septembre 2022 et le soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil d'administration approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la réunion du *08 septembre 2022*.

POINT SUR LA TRESORERIE ET SUR LES RELANCES DES COTISATIONS 2022

En l'absence du Trésorier, le Président explique avoir fait le point très récemment avec ce dernier et qu'à date, le solde du compte courant bancaire s'élève à environ 1 300 € alors que le solde du compte épargne est quant à lui de 20 500 €.

Il poursuit et annonce que 5 cotisations de plus ont été enregistrées depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, ce qui porte le nombre d'adhérents de 105 à 110. Il ajoute que Les subventions du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables OER doivent être versés sans tarder et que les appels pour 2023 vont être lancés prochainement.

Concernant les relances effectuées, Alexandre RAULT intervient et commence à faire le point de ses démarches. Au vu du temps que risque de prendre le détail des diligences effectuées par chaque membre du Conseil d'administration, Il est décidé que chacun d'entre eux communique les résultats de ses actions au Trésorier et au Secrétaire, pour centralisation et suite à donner, notamment en vue de modification du fichier des adhérents.

Le Conseil d'administration, statuant à l'unanimité :

- **prend acte** de la situation bancaire et du nombre d'adhérents,
- **valide** les dispositions évoquées en matière de compte-rendu des relances et d'actualisation de fichier en conséquence.

MISE A JOUR DU FICHER ADHERENTS ET UTILISATION

Le Président passe la parole à Didier VRIGNAUD. Le Vice-Président expose que le fichier des adhérents est désormais sur le site de l'association, dans l'onglet « Intranet », rubrique « CA-bureau ». Il précise que ce fichier contient diverses informations sur chaque adhérent, telles l'adresse postale, la date de naissance, le paiement de la cotisation, mais aussi et surtout, les deux plus importantes à ses yeux pour pouvoir contacter les adhérents, savoir le numéro de téléphone portable et l'adresse électronique.

Il ajoute que pour des raisons pratiques évidentes, il lui semble souhaitable que seuls quelques administrateurs aient la possibilité de modifier le fichier mis à disposition de tous et propose que le trésorier, le secrétaire et lui-même soient les seules autorisées à le faire.

Il explique que 2 accès ont été créés à cet effet : l'un (encart jaune) destiné à tous les membres du Conseil d'administration, qui peuvent ainsi le consulter à loisir, mais sans droit de modification. L'autre (encart rose) réservé aux personnes habilitées visées ci-avant, qui outre la simple consultation, pourront, après avoir renseigné un mot de passe et pris connaissance de la procédure de modification décrite dans une rubrique spécifique, ajouter, actualiser ou supprimer toute information adéquate.

Après en avoir délibéré, **le Conseil d'administration, statuant à l'unanimité, décide** de valider la procédure d'accès, d'utilisation et de modification du fichier des adhérents de l'association, telle qu'elle vient d'être exposée ci-dessus.

PLANNING 2023

Le Président prend la parole et liste les événements devant rythmer à court terme la vie de l'association. Il propose d'y associer les dates suivantes pour l'année 2023 :

- . le 19/01/23 : Galette des rois, à Rennes,
- . le 15/06/23 : Assemblée générale, dans le Finistère,
- . le 05/04/23 : Conseil d'administration, à Dinan, en soirée (car visite le lendemain),
- . le 06/04/23 : Visite locale, à Dinan,
- . le 07/09/23 : Conseil d'administration, dans le Morbihan,
- . le 01/12/23 : Conseil d'administration, à Rennes.

Pour l'assemblée générale, le Président propose d'en confier la charge et l'organisation à Annie CAVAREC et Robert LE GAC, y compris la logistique et l'envoi des convocations, qui pourrait être transmis au Secrétaire pour envoi groupé, mais avec retour des réponses sur les organisateurs, et non sur l'expéditeur.

Le Vice-Président expose que certaines manifestations ou réunions (repas des rois, journée découverte : visite locale) nécessitent un paiement par les participants. Comme il est possible de le faire via la plateforme HelloAsso sur le site de l'association, il fait part de son souhait d'indiquer ce mode de paiement comme privilégié, plutôt que tout autre.

Le Président poursuit avec l'organisation du repas de rois. Il indique qu'il convient d'y convier les présidents de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes (CRCC), du Conseil régional de l'Ordre des Experts-comptables (CROEC) ainsi que des Organismes de Gestion Agréés (OGA) et qu'il serait souhaitable de faire partir les invitations pour le 15 décembre au plus tard.

Pierre LE TINIER annonce que le prix du repas devrait plutôt avoisiner les 50 € cette année, compte tenu de l'envolée des prix. Il indique avoir déjà contacté et interrogé plusieurs restaurant, dont le Germinal ou le Château d'Apigné, qui pourraient être intéressants. Après échange avec le Président, propose de fixer l'appel de participation à 45 € et qu'en cas de dépassement, le surplus soit pris en charge par l'Association.

Le Conseil d'administration, statuant à l'unanimité, valide les propositions de date et les modalités d'organisation et de tenue des événements prévus ci-dessus pour l'année 2023, telles que décrites ci-avant.

COMMISSION COMMUNICATION DU 28/10/2022 - PROJET DE NEWSLETTER

Le Président propose de joindre ces 2 points à l'ordre du jour, du fait de leur interaction et de leurs points communs .

Didier VRIGNAUD fait la synthèse de la réunion tenue en vue de la préparation d'une Newsletter. Il rapporte que la question de la forme à prendre par la newsletter s'est posée, et n'est pas encore définitivement arrêtée. Il ajoute que l'idée est de l'envoyer par mail aux adhérents, et suggère que ce pourrait être un mail à la présentation améliorée, plutôt qu'un classique message d'envoi de document avec un fichier PDF joint.

Didier VRIGNAUD ajoute que pour le contenu de la prochaine lettre, les thèmes pourraient être : animation, bons plans, témoignages, et qu'idéalement, elle pourrait être envoyée avec les vœux. Sollicités, Alexandre RAULT, Annie CAVAREC, et le Président acceptent de se charger de la rédaction des articles et s'engagent à finaliser le contenu pour le 15 décembre au plus tard.

Concernant la fréquence de parution de la newsletter, Le Président et le Vice-Président proposent de ne pas être trop ambitieux dans un premier temps et estiment que la réalisation de 2 à 4 lettres par an serait déjà un bel objectif.

Le Conseil d'administration, statuant à l'unanimité, décide de valider les orientations décrites ci-avant en matière de communication ainsi que le lancement d'une newsletter dans les conditions évoquées.

VOYAGES : SYNTHÈSE CROATIE ET RESULTATS DE L'ENQUÊTE POUR 2023

Le Président fait part de la satisfaction exprimée par tous les participants à la croisière d'octobre 2022 en Croatie. Puis il procède à la distribution des réponses au questionnaire soumis aux voyageurs et le commente, en soulignant qu'il convient d'en tirer des enseignements, car l'enquête a permis de mettre en évidence des avis ou opinions insoupçonnés mais aussi d'en conforter d'autres.

Puis il ajoute que suite au sondage effectué auprès des participants au voyage en Croatie, des jalons sur le prochain voyage ont déjà été lancés. Il en résulte que deux pistes sont actuellement envisageables, savoir une croisière sur le Douro et une sur le Danube. Mais il précise qu'il faut au moins 100 à 110 participants pour privatiser les bateaux. Dans ces conditions, il se pose la question

d'intégrer une autre région ECR pour atteindre le quota requis. Le Président commente ensuite la brochure sur le Douro et annonce qu'il attend une proposition sur le Danube très prochainement.

Le Conseil d'administration, statuant à l'unanimité, prend acte du succès de la croisière organisée en Croatie, **valide les choix** du Douro ou du Danube évoqués par le Président pour une prochaine croisière, **le charge de poursuivre** la collecte, l'examen et l'analyse des propositions des agences de voyage et **de prendre contact** avec les proches régions ECR de Normandie, Pays de Loire et Poitou-Charentes pour un éventuel rapprochement à effet de satisfaire aux minima de participants.

PROJETS DE LA COMMISSION ANIMATION

Le Président passe la parole à Alexandre RAULT, membre de la commission. Ce dernier propose la ville de Dinan pour la prochaine journée prévue début avril prochain. Il prévoit d'inscrire au programme une sortie en bateau d'1h30 en remontant la rivière à partir de Dinan, puis un déjeuner sur le port, avant une visite pédestre guidée de la ville.

Pierre LE TINIER, également membre de la Commission, intervient pour préciser qu'une balade sur la rivière d'Étel (Morbihan) avait également été envisagée, et suggère qu'elle pourrait être organisée une prochaine année, à l'occasion d'une autre journée de visite locale.

Le Conseil d'administration, statuant à l'unanimité, décide de valider le choix de journée à Dinan proposée par Alexandre RAULT et de lui en confier l'organisation, étant rappelé que la date retenue devra être la plus proche possible du 06 avril.

INFORMATION DES ADHERENTS PAR SMS

Le Président expose que depuis quelques temps, il a pris l'option d'envoyer certains messages aux adhérents par SMS, en utilisant un site dédié pour les envois en nombre. Le site en question est HEXASMS.FR. Il propose d'utiliser ce mode de communication car les messages par SMS sont en général plus certains d'arriver à leur destinataire que les envois par mail.

Le Président précise que les messages ne doivent pas dépasser 160 caractères, et que le coût est modeste, s'établissant par exemple à 30 € TTC pour une prestation portant sur 500 SMS. Il ajoute que tous les administrateurs peuvent utiliser ce service, en passant par son intermédiaire.

Le Conseil d'administration, statuant à l'unanimité, autorise la communication avec les adhérents par l'envoi de SMS, **valide** le choix de la société HEXASMS.FR effectué par le Président et **décide de prendre en charge** le coût des services proposés par ladite société.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président évoque l'invitation à la conférence sur la loi de finances 2023 faite à titre gracieux par le Conseil régional de l'Ordre des Experts-comptables pour les membres de l'association, et confirme qu'elle va être diffusée à tous les adhérents. Il se propose de centraliser les réponses en vue d'une transmission au Conseil de l'Ordre pour fin décembre.

Après en avoir délibéré, **le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, prend acte** de l'invitation lancée par le Conseil régional et **souscrit à la proposition du Président** quant à la diffusion de l'information et au traitement des réponses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Président
Thierry LEPRINCE

Le Secrétaire
Patrice LE GUELLAUT